

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉAJUSTEMENT D'AUXILIAIRE DE VIE EN CLIS/ULIS

Ce document est à renseigner en vue d'une demande de réajustement d'une demande d'accompagnement de vie scolaire en CLIS/ULIS, aide humaine collective (AV CO), ou de manière très spécifique, aide humaine mutualisée et aide humaine individuelle.

Il précisera les nouveaux éléments par rapport à la demande initiale, à porter à la connaissance du CHD et de la CEJH-NC, en vue d'un ajustement des mesures d'accompagnement de vie scolaire.

Les établissements scolaires adresseront les demandes à la DENC (primaire) ou à la Direction générale des enseignements du Vice-rectorat (secondaire / enseignement privé sous contrat), qui les transmettront au secrétariat du CHD ; ce dernier chargera la CEJH-NC d'instruire les demandes puis rendra son avis sur les volumes à financer.

Ce formulaire doit être dûment renseigné et complété des pièces justificatives fixées par la circulaire de la DASS-NC du 15/02/2024.

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE / CLASSE (pour rappel, un formulaire par dispositif) :

Établissement scolaire :	Classe :
	Nombre de dispositifs :
Nom du directeur/de la directrice et tél :	Effectif prévu :
Commune :	Nom de l'enseignant/e :
Province :	Situation de la classe dans l'école, à l'étage : OUI / NON

NOMBRE D'AV VALIDÉ PAR LE CHD POUR L'ANNÉE EN COURS

AV CO	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
AV mutualisée	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
AV individuelle	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :

NOMBRE D'AV DEMANDÉ AU TITRE DU RÉAJUSTEMENT

AV CO	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
AV mutualisée	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
AV individuelle	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :
	nombre :	volume horaire par semaine :

PRÉCISIONS SUR LES ÉLÉMENTS NOUVEAUX

Retours d'expérience, évolution de l'effectif de la classe (nombre ou profil des élèves), modification de l'organisation de la CLIS/ULIS, etc.

COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

Se rapporter à la circulaire DASS-NC du 15/02/2024 pour les modalités d'instruction des AV scolaires en CLIS/ULIS.

Les signataires / date :

L'enseignant/e :

Le/la directeur/trice ou le/la chef/fe d'établissement :

IEP ou IEN-ASH :

La direction provinciale de l'enseignement :